

Compte rendu de l'atelier thématique

« Eau, zones humides et
risques naturels »
Amiens, DRAC, 4 juin 2013



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1 - INTRODUCTION	3
2 - RESTITUTION DE LA PLENIERE	4
3 - RESTITUTION DES TRAVAUX EN SOUS-GROUPES	7
4 - APPORTS DE RESSOURCES DE LA PART DES PARTICIPANTS	12
5 - PARTICIPANTS PRESENTS	13

Vous pouvez continuer à contribuer à cet atelier, apporter des compléments ou des remarques à ce compte rendu.

Merci d'adresser vos contributions écrites à

benjamin.lamidel@developpement-durable.gouv.fr

1 - INTRODUCTION

L'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en Picardie s'organise dans une logique de co-construction avec les acteurs concernés. Cette démarche participative se traduit notamment par l'organisation d'ateliers thématiques en cette première phase de diagnostic. Cette première série d'ateliers thématiques précède une série d'ateliers organisés par sous-trames, ainsi que des ateliers territoriaux.

Les ateliers thématiques visent à présenter la démarche du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, et co-construire le diagnostic des continuités écologiques. Ils sont organisés par les co-élaborateurs du SRCE – l'Etat représenté par la DREAL et le Conseil régional – et réunissent des représentants de structures concernées par les thématiques abordées.

Huit sujets sont ainsi traités dans des ateliers spécifiques : Agriculture ; Eau, politiques de l'eau et risques naturels ; Forêts et sylviculture ; Paysages et tourisme ; Gestion des espaces naturels et usagers ; Urbanisme et documents de planification ; Infrastructures linéaires terrestres ou aquatiques ; Activités économiques industrielles.

Ces réunions permettent de présenter la démarche du SRCE ainsi que les enjeux liés à la thématique de chaque rencontre. Par enjeux, on entend les interactions favorables et défavorables des activités traitées. Les débats ainsi que les travaux en sous-groupes ont pour objet d'alimenter le diagnostic des continuités écologiques du territoire.

Le support projeté lors de l'atelier est transmis en même temps que le présent compte-rendu.

Ce dernier a vocation à restituer le plus fidèlement possible les échanges intervenus tout au long de la réunion, ainsi que les travaux de chacun des sous-groupes. Tous les éléments cités ne font pas nécessairement consensus : ce sont avant tout des points de vue d'acteurs ou de structures. Leur prise en compte dans les travaux du SRCE est conditionnée à des vérifications et des arbitrages techniques.

Les ateliers ont un rôle non décisionnel dans la démarche d'élaboration du SRCE. Les réflexions qui sont intervenues lors de l'atelier et qui sont restituées ici ont un statut de proposition de la part des participants. Elles ne représentent ni une orientation définitive, ni une prise de décision de la part des co-élaborateurs du SRCE ou des acteurs présents dans l'atelier. Les affirmations des différentes parties prenantes ne sont pas validées à ce stade par l'Etat et la Région.

Avis des participants sur l'atelier « eau, zones humides et risques naturels » au regard de l'exploitation des feuilles d'évaluation :

Dans son ensemble, cet atelier a été bien noté par les participants, qui l'ont trouvé riche et intéressant.

Si la démarche du SRCE est apparue claire pour la plupart des présents, sa plus-value et ses impacts sur les projets paraissent encore un peu flous. Les liens entre les SRCE et les autres démarches territoriales mériteraient d'être approfondi. Les enjeux abordés étaient clairs et pertinents pour tous. Les personnes présentes ont jugé l'atelier en sous-groupes de bonne qualité, permettant un débat de spécialistes constructifs.

Parmi les autres remarques récurrentes, il convient de noter le manque de clarté des relations entre SDAGE et SRCE ; le fait que les discussions en sous-groupes aient parfois dévié sur la biodiversité de manière générale et non les continuités écologiques ; le manque de temps pour traiter les sujet des risques naturels, et enfin l'acoustique de l'une des salles de sous-groupes qui se prêtait peu au travail.

2 - RESTITUTION DE LA PLENIERE

Enrique PORTOLA, adjoint au chef du service Nature, Eau et Paysage à la DREAL Picardie a introduit cette cinquième réunion thématique de co-construction du diagnostic du Schéma régional de cohérence écologique de Picardie. Si l'eau et les risques naturels représentent des thèmes très vastes, il s'agit lors de cette réunion de présenter de manière synthétique les grands enjeux picards liés à ces sujets, et d'écouter les participants afin d'alimenter le diagnostic du SRCE.

Suite à cette introduction, la première partie de la réunion visait à **présenter la démarche du SRCE**. Après un rappel des menaces pesant sur la biodiversité, le contenu du SRCE est explicité, ainsi que sa portée réglementaire et son articulation avec les autres documents d'aménagement du territoire.

Dans un second temps, les **enjeux thématiques** ont été présentés. Il s'agit de traiter au cours de cet atelier du fractionnement des cours d'eau et de ses enjeux ; des connexions entre cours d'eau, zones humides et eaux stagnantes et des risques naturels en Picardie (inondations, érosion et ruissellement notamment).

Enfin, il est rappelé que ces ateliers thématiques, organisés en début de démarche, ont **vocation à co-construire le schéma**. Les participants sont donc amenés à partager des éléments de diagnostic, faire ressortir des enjeux liés aux interactions entre leurs activités et les continuités écologiques, et à transmettre des éléments pouvant servir au schéma.

Suite à cette présentation, les participants ont fait part de remarques sur les enjeux traités :

Précisions sur les cours d'eau :

- ☞ Certains acteurs ont souligné que des indications sur la **qualité de l'eau** manquaient à la cartographie : **l'état écologique des cours d'eau** – l'un des principaux outils de la Directive Cadre sur l'Eau – fournit des indicateurs sur la richesse écologique des cours d'eau qu'il conviendrait de cartographier dans le SRCE.
La DREAL précise qu'un travail sur les espaces de mobilité des cours d'eau et les milieux associés est en voie de finalisation et que cette carte doit être prise en compte.
- ☞ **L'EPTB de la Bresle** souligne que la Bresle est classée dans les zones d'actions prioritaires pour l'anguille.
- ☞ La maîtrise d'ouvrage précise que certains cours d'eau étant limitrophes avec d'autres régions, ils seront traités dans plusieurs SRCE. Des **réunions interrégionales** sont prévues afin de mettre en cohérence les travaux des régions voisines.

Précisions sur les zones humides :

- ☞ **Comment est établie la carte des zones humides ?** Cette carte a été réalisée sur la base des données des zones à dominantes humides des agences (2006). Des participants ont alors souligné le fait que la légende devrait être renommée non pas « zones humides » mais « zones à dominantes humides ».
- ☞ Picardie Nature souligne que parmi les enjeux il conviendrait de **rajouter que les carrières, ballastières, sablières... fractionnent les zones humides**.

- ☞ A noter que le **schéma régional des loisirs et des sports de nature** travaille sur la valorisation du patrimoine naturel, ainsi que sur la sensibilisation et la formation des acteurs aux enjeux des **zones humides**.
- ☞ Les acteurs ont souligné la responsabilité de la région Picardie sur son patrimoine exceptionnel de **tourbières alcalines**, très sensibles aux **changements climatiques**. L'adaptation aux changements climatiques est d'ailleurs une thématique traitée par le SRCE : le schéma doit permettre **d'anticiper les impacts des changements climatiques sur la biodiversité** et les continuités écologiques.
- ☞ **La question de la gestion quantitative de la ressource en eau est également traitée dans les SDAGE**. Soit aujourd'hui mieux en Seine-Normandie qu'en Artois-Picardie, puisque le territoire Picard est couvert par deux documents distincts et non homogènes.

Précisions sur le littoral :

- ☞ **La fréquentation touristique impacte-t-elle le cordon dunaire ?** A certaines périodes de l'année, le piétinement excessif du cordon dunaire érode le trait de côte. Ceci est certes à minorer pour les littoraux de galets et les falaises, mais est particulièrement important pour les zones sableuses. Ce piétinement dégrade surtout la végétation, et sur les hauts de plages, perturbe la reproduction d'espèces nichant au sol.

Précisions sur les risques naturels :

- ☞ Un besoin de précision du **lien entre SRCE et risques naturels** a émergé. Un agent de la DREAL explique par exemple que la directive inondation est liée à la Directive cadre sur l'eau : 5 territoires à risques ont été identifiés en Picardie (Compiégnois, Abbeville, Creillois, Amiens, Chauny Tergnier La Fère), sur lesquels il est prioritaire de réduire l'impact des inondations, notamment via une stratégie de réduction des aléas sur les bassins versants (préserver les zones d'expansion de crue, limiter le ruissellement...). En contribuant indirectement à préserver les continuités écologiques, cet exemple montre le lien avec le maintien et la remise en état des continuités écologiques.
- ☞ La DREAL de Picardie souligne que la **cartographie des PPR** (Plans de prévention des risques) **n'est pas à jour** car certains PPR sont encore en cours d'élaboration.
- ☞ **L'entente Oise-Aisne** signale que le PAPI Verse a été validé en début d'année, il est en attente de signature des conventions financières avec l'Etat, mais il peut tout de même être ajouté à la liste des PAPI du territoire.
- ☞ Sur les cartes présentées en atelier, la **nappe de la craie** n'apparaît pas clairement, tandis qu'elle est présente sur une partie importante de la région et même au-delà. Cette nappe est doublement importante pour l'atelier. Elle comporte un **risque d'effondrement en milieu karstique** accru par les changements climatiques, s'ajoutant au risque d'assèchement des cours d'eau et zones humides en cas de baisse du niveau de la nappe. Celle-ci représente donc un enjeu écologique et socio-économique de premier plan au regard des multiples fonctionnalités et usages (son rôle d'alimentation des cours d'eau, son lien avec les zones humides et l'irrigation agricole...).
- ☞ **Le CELRL** indique que la submersion marine n'est pas abordée dans le document et que l'érosion ne se fait pas uniquement au niveau du parc du Marquenterre.

Des contributions ont été envoyées en amont de l'atelier par certains participants :

☞ UNICEM :

Préciser dans le dossier que le bassin de rétention des eaux d'inondation de Choisy au bac cité en référence dans le dossier de présentation est le fruit d'une collaboration entre un exploitant de carrière et une collectivité.

Souhait de la structure de reconnaître que certains plans d'eau sont issus d'anciennes carrières, et que les activités des carriers peuvent dans certains cas avoir un impact positif sur les continuités écologiques.

3 - RESTITUTION DES TRAVAUX EN SOUS-GROUPES

Suite à la plénière, les participants ont été invités à se répartir en sous-groupes afin de faire ressortir des éléments de diagnostic et des enjeux. Les deux sous-groupes étaient amenés à traiter des mêmes sujets.

Sous-groupe n°1
Éléments de diagnostics
Points à améliorer
<p>Gouvernance de l'eau hétérogène sur le territoire picard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'un des enjeux majeurs en Picardie provient de l'absence de couverture totale en SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) sur le bassin picard de la Seine Normandie (les contrats globaux sur la partie Seine Normandie limiteraient les possibilités de faire émerger des SAGE). • De plus, la Picardie est à couverte par 2 SDAGE (schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux), ce qui pose actuellement un véritable problème de cohérence régionale des politiques de l'eau • Autres exemples sur les cours d'eau de la Somme : il existe des plans de gestion qui permettent l'entretien, la requalification et la renaturation des cours d'eau, tandis que sur d'autres parties de la Picardie, ce sont des plans pluriannuels de gestion ; d'autres secteurs ne sont pas couverts par des SAGE ... • Absence d'homogénéité concernant les modes de traitement et d'assainissement de l'eau potable en Picardie
<p>Problématique du partage de la ressource en eau en Picardie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assec : Les fédérations de pêche indiquent que sur 170 km de rivières contrôlées en 2011, il s'avère qu'en 2012, 30% des points de contrôle sont à sec. Ces assècs durent jusqu'en octobre voire novembre, ce qui met en péril la reproduction des salmonidés. • Une étude du Bureau de Recherches Géologiques et Minières démontre qu'il existe un problème de réalimentation de la nappe phréatique, qui pourrait avoir à terme un impact sur le développement économique du territoire : <i>A NOTER : manque de précision lors de l'atelier sur l'étude en question et la nappe concernée</i> • La DREAL indique qu'il existe assez peu d'outils de suivi des prélèvements en eau. Un travail est en cours avec les industriels afin d'évaluer les impacts des activités sur les cours d'eau et les nappes. Pour autant, il est difficile de règlementer sur une limite de prélèvement car les

connaissances sur les aspects quantitatifs de l'eau sont incomplètes.

Risques naturels et gestion de l'eau :

- Les inondations de 2001 ont montré que l'ensemble des infrastructures autoroutières, les digues et autres surélévations constituaient des obstacles pour l'évacuation des eaux et pouvaient accroître les impacts des catastrophes naturelles lorsqu'elles n'ont pas été conçues de manière adaptée.
- L'un des risques majeurs est celui des inondations par remontée de nappe dans la Somme (fleuve Somme aval en particulier), et par débordement de cours d'eau dans l'Oise et l'Aisne, d'où l'importance de **maintenir des Zones d'Expansion des Crues** (ZEC) (notamment à proximité des milieux urbains)
- La DREAL a travaillé sur les espaces de mobilités ainsi que sur le ruissellement en lien avec la thématique des risques naturels (*étude à consulter*)

Point de vigilance : Les fédérations de pêche soulignent qu'il peut parfois exister des divergences entre objectifs de remise en état des continuités et prévention des risques naturels : par exemple, accélérer le débit des cours d'eau peut aider à limiter localement le risque inondation, mais peut être parfois néfaste pour les continuités écologiques tout en augmentant le risque pour la zone aval.

Point de vigilance : Les Chambres de commerce et d'industries soulignent l'importance de veiller à ce que les contraintes locales qui pourraient nouvellement être mises en œuvre ne limitent pas la compétitivité des entreprises picardes.

Éléments positifs

Chambres d'agriculture : Amélioration continue des pratiques agricoles afin de limiter les impacts sur la qualité des eaux (rejets de nitrates limités), ainsi que sur les prélèvements effectués.

L'UNICEM souligne qu'il existe un impact positif pour les continuités écologiques de création de nouveaux plans d'eau sur des sites de carrières non exploitées : celles-ci peuvent devenir des relais pour les continuités écologiques.

A noter que ce point de vue n'est pas partagé par tous : Contre-exemple rive droite de l'Oise où la configuration des plans d'eau est perpendiculaires aux axes de déplacements (Longueil-Ste Marie).

Le **Syndicat Mixte de l'Oise-Aronde** a réalisé un inventaire des zones humides : ces données permettront de dresser un inventaire complet du territoire et seront validées par la CLE (commission locale de l'eau) en octobre 2013.

Pistes de travail

Homogénéiser la gouvernance de l'eau en Picardie ; couvrir en SAGE la partie picarde du bassin Seine Normandie

Améliorer la connaissance de la ressource en eau

- Etat écologique de l'eau, consommation par les différentes activités, impacts de ces activités sur la fonctionnalité écologique des cours d'eau...
- Analyser les effets cumulatifs des ouvrages sur cours d'eau
- Evaluer les risques induits par la non atteinte du « bon état écologiques » des cours d'eau

Permettre aux acteurs de l'eau de disposer d'une **instance de concertation régionale**, notamment pour y aborder les problématiques de partage de la ressource

Sensibiliser :

- Qualité de l'eau : Utiliser l'entrée « santé publique » afin de sensibiliser à la préservation de la qualité biologique des cours d'eau car cet argument est à même de convaincre un public plus large.
- Risques : il existe de nombreux documents de sensibilisation à destination du grand public, des élus et des structures sportives, qu'il conviendrait de diffuser largement

Maintenir et développer les **zones d'expansion des crues**

Suivre la gestion des plans d'eau, notamment afin d'éviter la pollution des nappes phréatiques via les plans d'eau.

Sous-groupe n°2

Éléments de diagnostic

Etat des cours d'eau : DREAL / SNEP : l'état des cours d'eau est un bon moyen pour connaître l'état de santé de l'environnement car les cours d'eau sont fortement impactés par de nombreux facteurs (aménagement, rejets d'eaux pluviales, rejets issus des routes...). Actuellement, la qualité physico-chimique des cours d'eau s'est améliorée mais la qualité biologique n'est pas encore au niveau attendu.

Le CBNBL signale que la **disparition des éleveurs herbagers est impactant pour le devenir de certaines zones humides d'intérêt patrimonial** (disparition des prairies dans les vallées et les bas-champs)

Le Syndicat des pisciculteurs Nord de France relève la nécessité d'un **travail en amont** car il observe que le **ruissellement est de plus en plus important et que les eaux de plus en plus chargés en sédiments**

Effacement d'ouvrages : Le CG 60 explique les « querelles de clocher » auxquelles il a été confronté au cours d'un projet d'effacement d'un ouvrage « grenelle ». Il souligne le manque d'uniformisation des points de vue lors de projets d'effacement. Il indique également que les effacements d'ouvrages vont être sources de problèmes avec les espèces invasives.

L'AMEVA rappelle la nécessité de traiter l'effacement des ouvrages au cas par cas, en faisant une analyse coûts/bénéfices de cet effacement.

Le Syndicat des pisciculteurs Nord de France indique qu'il existe des enjeux de **rejets polluants** près de **certaines STEP**, auprès desquelles la mortalité des poissons est très élevée.

Autres remarques

Forestiers de l'Aisne : Problème dans la définition et la cartographie des zones humides au titre de l'arrêté sur certains secteurs : constat de divergences entre l'étude et le terrain. Cela est pénalisant en terme réglementaire et en termes d'actions du SRCE sur ces zones.

L'UPJV se questionne sur les choix à faire lors effacement d'un ouvrage : maintien de la zone humide alimentée artificiellement grâce à l'ouvrage ou restauration de la continuité du cours d'eau ?

LE **CELRL** rappelle que le SRCE est en lien avec d'autres politiques réglementaires et qu'il doit veiller à éliminer les antagonismes entre politiques publiques, en permettant à toutes d'être favorables aux continuités écologiques (exemples : gestion non écologique d'un site classé, digue etc ... mais ayant un rôle dans l'érosion du littoral...)

Dissensus entre les participants : L'entente Oise-Aisne suggère que l'effacement des ouvrages pourrait contribuer à un apport de sédiments qui pourrait limiter l'érosion sur le littoral, ce qui n'est pas partagé par l'ensemble des participants.

Pistes de travail

EPTB Bresle propose de **répertorier les stations d'épuration et la qualité de leurs rejets**, qui peut poser problème sur certains cours d'eau classés. *NOTE : manque de précision en atelier sur le type de classement (Liste 1 et/ou 2, ou autre type de classement)*

La DREAL insiste sur le besoin d'un aménagement durable du territoire en préservant les zones humides qui interviennent dans la protection contre les inondations au lieu de réaliser des ouvrages coûteux

Utiliser des indicateurs biologiques afin de hiérarchiser les actions à mettre en œuvre

Communiquer sur les bonnes pratiques existantes en matière de politique de l'eau

Autres suggestions : contributions écrites en amont ou aval de l'atelier

CROS Picardie :

☞ **Aménagement**

- amélioration/restauration des continuités longitudinales des cours d'eau pour les passes à Canoë-Kayak et autres embarcations
- réhabilitation/mise en eau des gravières/carrières avec de potentiels lieux de pratique

☞ **Usages**

- Respect du droit de propriété
- Cohabitation des usagers dans un contexte de forte fréquentation/demande d'espaces/loisirs naturels liée à plusieurs phénomènes sociétaux (retour à la nature, augmentation des transports doux, développement des loisirs/tourisme local...)

☞ **Protection/valorisation des continuités et plus globalement de l'environnement**

- Organisation de manifestations respectueuses dans le cadre des études d'incidences Natura 2000

Fédération des chasseurs de l'Aisne :

- ☞ **Zones humides** : Sur la vallée de l'Oise, alors que la création de mares est un enjeu identifié, les PPRI interdisent toute création de plan d'eau. Une harmonisation des politiques publiques (ici N 2000 et préventions inondations) mérite donc d'être réalisée.

- ☞ **Effacement d'ouvrages** : risque d'être confronté aux arbitrages entre la recherche de l'amélioration de la continuité et l'assèchement de zones humides d'intérêts (lors de l'effacement de certains ouvrages)

4 - APPORTS DE RESSOURCES DE LA PART DES PARTICIPANTS

Au cours de l'atelier, les participants ont été invités à mentionner toute ressource (personne ressource, document à consulter...) pouvant servir à la réalisation du SRCE de Picardie, et ont pu préciser sur une fiche distribuée en fin de séance ces compléments à apporter à la démarche.

Compléments	Eventuel acteur à contacter pour ce complément
Diagnostics territoriaux multi-pressions avec plans d'actions à échelle des bassins de captages prioritaires	Pôle Eau du Conseil régional de Picardie Marie-Olivia Allard
Schéma régional des loisirs et sports de nature comporte un axe sur le développement maîtrisé des LSN (loisirs et sports de nature). Dans ce cadre, le CROS Picardie travaille en lien avec la plateforme éco-événement et la DREAL pour les volets Développement durable et Natura 2000 sur l'organisation des manifestations. En outre, certaines fédérations nautiques (voile et Canoë-Kayak notamment) ont intégré depuis de nombreuses années des modules de formations sur la connaissance du milieu et les bonnes pratiques à destination de leurs éducateurs et plus globalement des pratiquants.	CROS Picardie

5 - PARTICIPANTS PRESENTS

Structure	Nom	Prénom	E-mail
AMEVA	MOPTY	OLIVIER	o.mopty.ameva@wanadoo.fr
AMEVA / MOPTY	LENGLET	BERNARD	MSECRET@cr-picardie.fr
AMIENS METROPOLE	DOS SANTOS	CARINNE	ca.dossantos@amiens-metropole.com
CA02	CAPPE	SOPHIE	sophie.cappe@ma02.org
CBNB	FRANCOIS	REMI	r.francois@cbnbl.org
CCI60	TANNIERE	SANDRINE	tanniere@cci-oise.fr
CCI76/80	LATHUILLE	SEGOLENE	S.LATHUILE@littoral-normand-picard.cci.fr
CELRL	DUBAILLE	ETIENNE	e.dubaille@conservatoire-du-littoral.fr
CENP	MEUNIER	FRANCIS	f.meunier@conservatoirepicardie.org
CESER	MORTIER	JACQUES	jacqmortier@libertysurf.fr
CG60	LOGEREAU	CYRIL	Cyril.LOGEREAU@cg60.fr
CROS PICARDIE	JAVAUDIN	CHRISTOPHE	christophejavaudin@franceolympique.com
CRP	ALLARD	MARIE-OLIVIA	moallard@cr-picardie.fr hbault@cr-picardie.fr
CRPF	HAVET	NOEMI	noemi.havet@crpf.fr
CRPF	LAUREAU	BERNARD	bernard.laureau@wanadoo.fr
DDT60	BADSI	MARIA	maria.bads@oise.gouv.fr
DDT60	RICHARD	THIBAUT	thibaut.richard@oise.gouv.fr
DDTM80	FLORENT-GIARD	FREDERIC	frederic.florent-giard@somme.gouv.fr
DRAAF	HENRION	STEPHANIE	stephanie.henrion@agriculture.gouv.fr
DREAL / ECLAT	BRYER	GUILLAUME	guillaume.bryer@developpement-durable.gouv.fr

DREAL / SNEP	CAFFIN	CYRILLE	Cyrille.Caffin@developpement-durable.gouv.fr
DREAL / SNEP	POIRIE	CHRISTINE	Christine.Poirie@developpement-durable.gouv.fr
DREAL / SNEP	VORBECK	JEAN-PAUL	Jean-paul.Vorbeck@developpement-durable.gouv.fr
DREAL / SNEP	LABONNE	CECILE	cecile.labonne@developpement-durable.gouv.fr
DREAL / SNEP	JAMONEAU	AURELIEN	aurelien.jamoneau@developpement-durable.gouv.fr
DREAL / SPRI	DEVALLEZ	THIERRY	thierry.devallez@developpement-durable.gouv.fr
ENTENTE OISE AISNE	HOUDAYER	OLIVIER	houdayer.eptboise@orange.fr
EPTB AUTHIE	BARBIER	FABIEN	continuiteecologique@eptb-authie.fr
EPTB BRESLE	BILLARD	JEAN-PHILIPPE	billard.institution.bresle@wanadoo.fr
FC02	LEGROS	STEPHANE	s.legros@naturagora.fr
FDPMA60	NIQUET	JEAN-PIERRE	niquet.jean-pierre@wanadoo.fr
FORESTIER DE L' AISNE	LAUREAU	BERNARD	
FRCP	CREPIN	FRANCOIS	fcrepin@fdc80.com
FRSEA	RANDJA	MICHEL	michel.randjia@wanadoo.fr
FRSEA	FAICT	OLIVIER	ofaict@aol.com
MARAIS DE SACY	ROUSSELOT	JEAN	maraisdesacy@orange.fr
PICARDIE NATURE	MAQUINGHEN	YVES	yves.maquinghen@picardie-nature.org
ROSO	BLONDEL	CLAUDE	claud.blondel2@free.fr
SAGE AISNE	BERNARDEAU	GRIMONIE	beatrice.nivoy@siabave.fr
SAGE ESCAUT	LIEVAL	AUDREY	audrey.lieval@escaut-vivant.org
SMOA	BLAIZE	FABIEN	fabien.blaize@smoa.fr

SYNDICAT DES PISCICULTEURS NORD DE FRANCE	TROIN	BERNARD	btroin@lapisciculture.fr
SYNDICAT DES PISCICULTEURS NORD DE FRANCE	DOMINIQUE	MATHIEU	mat.dom@orange.fr
UNICEM	DE COLLISSON	CEDRIC	cedric.de_collason@lafarge.com
UPJV	HOEBLICH	JEAN-MARC	jean-marc.hoeblich@u-picardie.fr
URCPIE / CPIE 80	JEANNEL	FRANCOIS	f.jeannel@cpie80.fr